

FIGHE D'ADHESION SAISON : 2019 - 2020

REGLEMENT INTERIEUR DU FULL CONTACT SOUDIACAIS (SUITE)

Article 11 : L'inscription aux compétitions n'est validée qu'après avoir obtenu l'accord préalable des moniteurs.

Article 12 : Il est formellement interdit d'utiliser les techniques de combat enseignées en dehors des entraînements.

Article 13 : L'association sera fermée durant les vacances scolaires pour la section « enfants ».

Article 14 : L'adhésion au club est soumise à la pleine acceptation des articles du présent règlement, la direction du club se réserve le droit de modifier tout ou partie de celui-ci.

faire précéder votre signature de vos **nom** et **prénom** ainsi que la mention :
"LU ET APPROUVÉ"

Signature de l'élève majeur, ou de son représentant légal pour les mineur(e):

Date : _____

HORAIRES ET TARIFS

FULL EDUCATIF	FULL CONTACT/K1
Elève 5 à 12 ans : 145 €	Elève (+12 ans)/Adulte : 195 €
Mardi 17h45 - 18h45 Mercredi de 17h - 18h	Mardi, Jeudi et Vendredi : 19h45-21h15
AERO KICK AND FIGHT	
Elève (14 et plus)/Adulte : 120 €	
Mardi 18h45 - 19h45	

LE REGLEMENT DE LA COTISATION EST ANNUEL (VOIR LES RESPONSABLES DU CLUB POUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT)

CRÉDIT PHOTO : TONINO CRAPIZ.

FULL CONTACT - K1 - LIGHT CONTACT - AERO KICK AND FIGHT

FULL CONTACT SOUDIACAIS - 06.19.73.29.66.

E-mail : salisfull@hotmail.fr

TOUS LES COURS ONT LIEU AU GYMNASE DU VAL DE SAYE SITUÉ :

8, RUE DU COLLÈGE • 33920 ST YZAN DE SOUDIAC.

WWW.FULL-CONTACT-SOUDIACAIS.FR



FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SAISON 2019/2020



Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Adresse (suite) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____

E-Mail : _____

Votre Taille : _____ Votre Poids : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Dept. : _____

Votre Profession : _____

Sport(s) Pratiqué(s) : _____

Signature de l'élève :

SOUHAIT DU PRATIQUANT

Je souhaite pratiquer ce sport pour : [] Loisir (entraînement) [] Compétition

Cadre réservé aux parents/tuteur(trice) de l'enfant mineur

Je soussigné : _____ autorise mon enfant : _____

à pratiquer le Full Contact et/ou la(les) discipline(s) associée(s), lors d'entraînements, de stages et/ou de compétitions pour la saison en cours. Je cède également les droits à l'image de la personne sus-citée.

Signature des parents ou du(de) la tuteur(trice) : _____

REGLEMENT INTERIEUR DU FULL CONTACT SOUDIACAIS

Article 1 : La cotisation devra impérativement être réglée au début de la saison (dès les premiers cours pratiqués) L'inscription est valable pour la saison en cours. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 2 : La présence d'une photo d'identité est obligatoire sur la fiche d'inscription pour tout(e) licencié(e).

Article 3 : Un certificat médical obligatoire doit vous être délivré avant toute pratique. Il devra impérativement comporter la mention suivante : « **apte à la pratique du full contact et du k1, à l'entraînement et/ou la compétition** ». D'autres documents médicaux pourront être exigés pour pouvoir pratiquer certaines disciplines en compétition. Les instances du club pourront vous donner tous les détails quant aux spécificités des documents à fournir.

Article 4 : 1 cours d'essai gratuit est possible pour les adultes, 2 cours pour les enfants, sous réserve de fournir un certificat médical en cours de validité, portant la mention obligatoire spécifiée à l'article 3.

Article 5 : L'accès à la surface d'entraînement du gymnase lors des entraînements, est réservé aux membres actifs de l'association (à jour de leur cotisation). Nous acceptons dans les gradins la présence des parents durant les cours de leurs enfants, dans la mesure où ceux-ci ne perturbent pas le déroulement des cours.

Article 6 : La tenue sportive de chaque adhérent doit rester correcte : Pas de chemise, polo, jeans... L'équipe du club peut vous renseigner sur les types de vêtements autorisés.

Article 7 : L'équipement spécifique à la pratique du Full Contact et K1 (gants, mitaine ou bande, protège dents, coquille, protège tibias, chaussons) est obligatoire à chaque séance et propre à chaque adhérent, il en va de même concernant le port de la tenue du club et de la ceinture indiquant le grade du(de) la participant(e).

Article 8 : Le port d'une paire de Basket ou tennis est autorisé durant l'échauffement mais est strictement interdit durant le cours et la pratique du full contact/k1 (sauf contre-indications médicales).

Article 9 : Les équipements appartenant au club : Gants, cordes, sac, haltères... sont à la disposition de chacun mais doivent impérativement être remis en place dans le placard réservé au club après chaque séance. La réserve doit également être rangée.

Article 10 : Quel que soit la(les) discipline(s) pratiqué(e), il est obligatoire de respecter les entraîneurs et les autres membres de l'association, qu'ils(elles) soient membres du staff et/ou pratiquant(e)s, et ce, que ce soit durant les entraînements, réunions et manifestations organisées par le club (ou celles auxquelles il participe) et/ou les compétitions.

De façon générale, tous les comportements agressifs, insultants ou irrespectueux sont strictement interdits et pourront entraîner l'exclusion temporaire (voire définitive) du club de toute personne s'étant rendu coupable de tels agissements. Une telle exclusion ne saurait donner lieu au remboursement de tout ou partie de la cotisation versée par l'adhérent(e).

De même, toute dégradation des équipements sportifs est strictement interdite et pourra être sanctionnée par la direction du club, celle-ci pourra exiger le remboursement partiel ou total des équipements endommagés. Dans le cas de dégradations graves, des poursuites civiles et/ou pénales pourront être engagées par la direction du club ou ses représentants légaux.

(SUITE AU VERSO)